

PETITE GAZETTE

de DAMMARTIN et des ENVIRONS

PARAISANT TOUS LES DIMANCHES

Les Abonnements partent du 1^{er} et du 15 de chaque mois et sont continués
d'office, sauf avis contraire

Seine-et-Marne et départements limitrophes	BUREAU ET RÉDACTION Librairie E. LEMARIÉ A DAMMARTIN-UN-COÛTE	Paris et les autres Départements
Un an 3 fr.	ANNONCES la ligne 20 cent	Un an 3 fr. 50

ÉCHOS DE LA SEMAINE

23 juillet. — L'accord s'établit entre les ambassadeurs et le ministre des Affaires étrangères de Turquie. L'évacuation de la Thessalie déjà commencée, s'effectuera complètement à bref délai.

— Arrivée à Paris de l'ambassadeur extraordinaire Chinois, Chang-Yin-Huen, se rendant à Londres, par Boulogne ou Calais.

24 juillet. — Le général Billot, ministre de la guerre, se rend au camp de Châlons pour une visite d'inspection et la direction des exercices de tir et des manœuvres d'artillerie.

25 juillet. — Election sénatoriale dans la Seine : M. Strauss, conseiller municipal radical, est élu.

— Un incendie très violent éclate à Meaux, dans les magasins de blé de M. Anatole Tartier, rue des Vieux-Moulias. Par malheur, les pompiers de la ville étant au concours de Vesoul, ce sont ceux de Villenoy, de Nanteuil-lès-Meaux et d'autres localités voisines, qui, aidés de la population, de la garnison et de plusieurs sociétés de gymnastique, combattent le fléau et s'en rendent maîtres. Les dégâts sont évalués à 50,000 francs.

— Inauguration à Annecy (Haute-Savoie), sous la présidence de M. Loubet, président du Sénat, du monument élevé à la mémoire du président Carnot.

— Inauguration à Péronne, par M. Méline, ministre de l'Agriculture, du monument élevé à la mémoire de l'héroïne Marie Fouré.

26 juillet. — Un incendie d'une extrême violence détruit à Cabourg (Seine-Inférieure), divers immeubles construits en bois. Les pertes sont évaluées à 250,000 francs.

— Arrivée à Marseille du paquebot *Sheth*, courrier de Madagascar, qui apporte des nouvelles satisfaisantes sur l'état de notre grande colonie africaine.

27 juillet. — Un incendie d'une extrême violence détruit, à Fougères (Ille-et-Vilaine), une fabrique de chaussures et une cité ouvrière habitée par dix-sept ménages. Les pertes sont évaluées à 200,000 francs.

28 juillet. — L'importante flature de Saint-Clair-de-Halause (Orne), est détruite par un violent incendie avec deux immeubles particuliers. Les pertes sont évaluées à 280,000 francs.

29 juillet. — Début à Toulon, des manœuvres maritimes entreprises entre les cuirassés *Brennus*, *Magenta*, *Marceau*, *Redoutable*, *Neptune*, *Jauréguiberry*, et les grands croiseurs *Alger*, *Latouche-Tréville*, *Pascal*, etc.

CHRONIQUE LOCALE

DAMMARTIN

L'exposition des beaux-arts s'an-

noncé décidément comme un grand succès. Des artistes en renom demeurant ou ayant travaillé dans la région, des maîtres tels que Louise Abbéma, Willette, Léon Couturier, Quinsac, Simonidy, Gilquin, André Wilder, Gustave Collin, etc, ont offert leur précieux concours. Le catalogue, très artistique, contiendra une composition du célèbre dessinateur Willette.

Pour répondre aux nombreuses demandes que le comité a déjà reçues, nous prevenons nos lecteurs que les cartes d'entrée permanentes sont dès à présent à la disposition du public.

S'adresser à M. Paul Viollet-Le-Duc trésorier.

— Aujourd'hui Dimanche à quatre heures, aura lieu sous la présidence de M. Hemar, maire de Dammarin, dans la salle de l'École enfantine, la distribution des prix aux élèves de l'école publique des garçons et à la même heure, dans le même local, celle de l'école communale des filles.

— La musique de l'École d'artillerie de la Fère, de passage à Dammarin lundi dernier avec l'état-major du 47^e régiment de cette arme, a donné le soir à sept heures, sur les promenades du château, un ravissant concert qui avait attiré une foule considérable. Plusieurs morceaux de choix ont été exécutés avec un remarquable entrain et ont provoqué à de nombreuses reprises des salves d'applaudissements prolongés. Pendant le concert, la petite fille de M. Loron, directeur de la Fanfare municipale de Dammarin a présenté un superbe bouquet au chef de musique, qui s'est montré très touché de cette délicate attention et a embrassé la fillette en la remerciant avec effusion.

— Dans la récente liste de promotion de récompenses universitaires, accordées par le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-arts, aux instituteurs et institutrices qui se sont distingués par les bons résultats de leur enseignement, figure pour une mention honorable M^{lle} Charton, directrice de l'École des filles de Dammarin.

Nous adressons nos sincères félicitations à M^{lle} Charton qui a su se rendre digne d'une récompense d'autant plus appréciée que l'administration s'en montre très pacifique.

LONGPERRIER

Suivant l'usage, la distribution des prix aux élèves de l'école de Longperrier a été faite lundi 26 juillet, lendemain de la fête patronale.

Elle était présidée par M. Sainte-Beuve, maire, accompagné de M. l'abbé Jehanneuf, curé de la commune, M. l'abbé Sarat, M. Léonor Dupille, délégué cantonal; de plusieurs conseillers municipaux; d'une grande partie de la population, et la salle étant comble, on voyait aux fenêtres, mêlés aux habitants qui n'avaient pu se placer, une certaine quantité d'artilleurs du 47^e, en étape de passage.

M. le Maire ouvrit la séance en remerciant les donateurs qui avaient permis de donner les très beaux prix offerts aux enfants: la famille Collinet, M^{me} Couturier, de Paris, qui tous les ans donne 50 francs espèces, M. L. Dupille et M. le curé, qui offrent de beaux volumes, auxquels M. Gaston Menier ajoute encore deux prix.

La lecture du palmarès a été interrompue de chœurs chantés avec beaucoup de goût par les enfants.

M. L. Dupille, dans une allocution d'un ton peut-être un peu grave pour

ce jour de fête, a parlé de l'inégalité des positions sociales.

Il a tenté d'indiquer les motifs qui doivent arrêter dans le cœur des jeunes gens l'esprit de révolte que peuvent faire naître les difficultés de la vie.

« C'est aux parents, aux maîtres, aux amis instruits par une longue et souvent douloureuse expérience qu'il appartient de dire que tous ont dans la vie une part de peines et de douleurs, mais aussi que dans toute situation on peut se procurer une petite somme de bonheur en appréciant les compensations que peuvent apporter la jeunesse, la santé, l'affertion des siens, biens qui ne sont le privilège de personne. La suprême jouissance n'est-elle pas dans sa propre estime pendant une vie de travail et d'honneur et dans la satisfaction du devoir accompli ».

Il a terminé en disant combien il était facile de suivre la bonne voie dans la commune de Longperrier, si fidèle aux traditions familiales, avec les leçons et les exemples de M. et M^{me} Sarterre, dans ce petit pays où le Maire et le Conseil municipal marchent la main dans la main, unis dans le même désir d'assurer la prospérité de la commune.

M. le Curé dans une très belle allocution, a dit avec beaucoup d'élégance et de force, combien le travail, cette loi de l'homme, était nécessaire; et, après avoir donné les meilleurs conseils et les plus sérieux encouragements, il a terminé la petite fête en emmenant son troupeau émerveillé faire un tour de chevaux de bois.

Cette heure rapidement passée laissera le meilleur souvenir et donnera le désir de se retrouver encore l'an prochain à une pareille réunion aussi cordiale.

SAINT-MARD

Nous avons parlé en son temps de la patriotique allocution prononcée par M. l'abbé Grandtrait, le 14 Juillet, à l'occasion de la bénédiction du drapeau de la subdivision des sapeurs-pompiers de la commune de Saint-Mard quelques fautes s'étant glissées dans le texte de ce discours publié par quelques-uns de nos confrères de l'arrondissement et de la presse parisienne, on nous prie d'en donner la teneur exacte que voici :

Salut, honneur et respect au drapeau français!

Messieurs, mes chers amis,

C'est avec un véritable bonheur que je m'associe à vos vœux de bons citoyens, en donnant à notre fête de l'État un caractère de solennité extraordinaire et en venant comme de vieux soldats demander à la religion de bénir cet étendard national qui enflamme toujours les cœurs et fortifie les espérances.

Oui, aujourd'hui, vous venez faire un grand acte de foi et un grand acte de patriotisme, et dans mon cœur, pour la patrie qui m'est si chère, je voudrais voir à l'heure actuelle tous les enfants de la France vous imiter dans votre noble conduite, confondre dans une même affection l'État et la religion au service desquels personne n'a le droit de se soustraire.

Oh! drapeau français que je t'aime avec tes couleurs nationales! Je t'aime à cause de ton origine, parceque tu es né des principes de 1789, qui nous ont valu l'affranchissement, l'indépendance et la liberté.

Je t'aime, à cause de tes illustres conquêtes, qui ont glorifié la France depuis plus de cent ans, et qui ont porté la civilisation et le progrès, chez les peuples soumis à notre juridiction.

Je t'aime surtout à cause de la gloire dont tu es le symbole à cause de ces héros, ces enfants de vingt ans, ces sol-



datu intrépides que tu couvres de tes plis dans le tumulte des batailles. Ah ! messieurs, respect et fidélité à notre drapeau !

Le blanc signifie l'innocence, une vie pure, une réputation intacte, un honneur immaculé.

Rouge signifie le feu et le sang ; le feu dont vous devez arrêter les désastres incendiaires et le sang que vous devez être toujours prêt à verser pour le salut de la patrie.

Le bleu signifie l'espérance dans les épreuves de la vie, dans les incertitudes des combats, et nous donne l'espoir d'une récompense de nos peines et de nos douleurs.

Il y a cinquante ans, la première légende de notre drapeau tricolore, était contenue simplement dans ces deux mots : Honneur et Patrie. Dans la période néfaste de 1870, dont j'ai été le témoin attristé, comme aumônier de l'armée, des Bretons, dont on ne saurait assez louer la foi et la bravoure, portaient devant notre terrible ennemi un drapeau sur lequel étaient inscrits ces mots, dignes d'un meilleur sort : Dieu et Patrie ! Cette devise, messieurs, gravez-la profondément dans vos cœurs. Foi en Dieu, dévouement à la Patrie, ce sera toujours la vieille et nouvelle méthode avec laquelle on formera des hommes, des chrétiens et des soldats.

Et maintenant, messieurs, que le souvenir de la bénédiction de votre magnifique étendard vous accompagne sans cesse, pour faire germer chez vous ces mâles vertus qui triomphent des ennemis du dehors et des passions intérieures. Sans oublier qu'elles établiront parmi vous la solidarité, le dévouement et l'esprit de sacrifice.

— Nous apprenons que le fils de M. Darce, le sympathique instituteur de Saint-Mard a subi récemment avec succès les épreuves du brevet élémentaire. Nous le félicitons de cet heureux résultat.

NASTOULLER

Gambard Léon, âgé de 25 ans, et Despostes Louis, âgé de 19 ans, venaient de vider leur sixième litre de vin blanc, quand ils firent la rencontre, le 21 Juillet, du garde champêtre de la commune. Ce dernier s'apercevant que les deux amis étaient en état d'ébriété, leur fit des remontrances et les engagea à un peu plus de tempérance.

Nos deux compères n'ayant rien trouvé de mieux que de répondre des grossieretés au représentant de la loi, ce manque de respect leur a valu 50 fr. d'amende, avec application, toutetois, de la loi de surcis.

JUILLY

La distribution de prix du Collège de Juilly a eu lieu ainsi que nous l'avons annoncé, dimanche dernier sous la présidence de M. René Stourm, ancien élève du collège, membre de l'institut, assisté du R. P. Nouvelle, vicaire général de l'Oratoire et du R. P. Olivier, supérieur du collège.

Le grand prix de l'association amicale a été décerné à M. Paul David, élève de philosophie,

Parmi les élèves le plus souvent nommés nous remarquons MM. Numance Haquin, Adrien de Villers, Denis Garnier, René Mantel, Robert Fourie, Emile Masson, Georges Boisseau, Félix Garnier, Louis Dallancourt, etc.

SAINT-PATRUS

Une bande de huit canards appartenant à M. Delahaye a disparu de la cour de la ferme. On cherche le voleur.

MONTGÉ

Par arrêté du ministre de l'Instruction publique et des Beaux-arts, la médaille de bronze de l'Instruction

publique, vient d'être décernée à M. Baudequin, instituteur à Montgé.

Nous éprouvons une réelle satisfaction d'avoir à signaler une distinction à laquelle tous les habitants de Montgé et les nombreux amis du sympathique M. Baudequin applaudiront de grand cœur.

NASTREUIL-LE-HAUCOURT

Mardi dernier, vers cinq heures du soir, le perruquier Fromentin était sorti un moment pour aller chez l'épicière Pollet, quand sa femme vint lui dire qu'un client l'attendait, la serviette au menton, pour être rasé. Comme il rentrait pour procéder à son opération, il remarqua qu'une boîte de rasoirs, habituellement placés sur une planchette d'étagère venait de disparaître. En même temps, il se rappela avoir croisé dans la rue un étranger paraissant pris de boisson, porteur d'un sac sur l'épaule. Il soupçonna l'individu d'être entré chez lui en son absence et de lui avoir enlevé la boîte contenant huit rasoirs.

Il le rechercha aussitôt dans le pays mais ce fut en vain ; alors il s'empres-sa d'aller conter sa mésaventure et ses soupçons à la brigade de gendarmerie, qui, bien vite, dépêcha deux hommes à la recherche du vagabond. Ils le rejoignirent sur la route du Plessis-Belleville, l'interrogèrent, et lui firent vider son sac, qui contenait effectivement la boîte de rasoirs.

Tout confus, l'homme, un nommé Masson Joseph, âgé de 47 ans, natif de Badonvillers, (Meurthe), sans domicile, voulut d'abord faire croire qu'un individu avec lequel il venait de voyager et qui avait pris une autre direction, lui avait donné la boîte, mais convaincu bientôt de mensonge et de vol, il fut obligé de rebrousser

chemin et de prendre séjour provisoirement à la caserne de gendarmerie, en attendant son transfert à Senlis.

(Journal de Senlis)

OTUIS

Delsolle Charles, âgé de 27 ans, faisait du tapage le 14 juillet et battait sa femme comme plâtre. Le garde champêtre qui passait là, intervint. Delsolle le reçut comme un chien dans un jeu de quilles, et le représentant de la loi faillit passer un mauvais quart d'heure.

Traduit devant le tribunal correctionnel de Meaux, il a été condamné à 10 jours de prison et 11 francs d'amende.

VER

Une violente dispute s'est élevée vendredi dernier, entre la veuve Pous-sin et sa fille, à la suite de laquelle celle-ci aurait quelque peu brutalisé la pauvre vieille. La victime a déposé une plainte contre la jeune femme, avec laquelle elle est depuis longtemps en fort mauvais termes.

ERMENONVILLE

On annonce comme très prochaine, l'arrivée à Ermenonville du Prince de Radzivil et de sa famille ; c'est dire que ce charmant village va reprendre bientôt sa physionomie des grands jours et voir renaître pour une période toujours trop limitée, les allées et venues au château, qui lui donnent l'animation si chère aux touristes et si favorable au commerce local, surtout lorsque comme à Ermenonville, on a l'heureuse fortune de posséder de si bienfaisants et si généreux châtelains.

TIEREX

Dimanche, vers 7 heures du soir, une querelle suivie de coups a eu lieu entre les nommés Emile et Louis Colin, Misauguy Prosper-Desiré, Mi-

sanguy Augustin et Triboulet Ernest, au cabaret Auffroy, au sujet d'une partie de billard.

Les frères Colin n'ayant voulu payer qu'une bouteille de vin au lieu de deux furent frappés à bras raccourcis par les autres joueurs.

Le garde champêtre, attiré par le bruit de la lutte, accourut et trouva Triboulet couché à la porte du débit. Il lui ordonna de partir, mais comme il n'en faisait rien, pour faire cesser le scandale, il le conduisit au poste.

Triboulet furieux brisa la porte d'entrée du *rioton* ainsi qu'un seau qui se trouvait à l'intérieur. Ce fait cause à la commune une perte de 10 francs.

(ECHO de la Brie)

BARON

Le 23 courant, deux petits enfants, Paul Bouttemy, âgé de 6 ans, et Guille (Joseph), âgé de 5 ans, s'amuserent à allumer une cigarette en papier sous le hangar de M. Bouttemy. Ils jetèrent leurs allumettes enflammées sur la paille, et bientôt la flamme s'éleva et menaça d'incendier tout le hangar. Heureusement, le garde-champêtre et d'autres personnes s'empressèrent d'accourir et d'inonder les bottes de paille, qui avaient pris feu. Les pompiers étaient arrivés aussi très rapidement et avaient déjà pratiqué une baie pour manœuvrer plus facilement; mais tout danger était déjà écarté.

Ce commencement d'incendie cause seulement une perte d'une douzaine de francs.

MITRY-MORY

Un ancien employé de chemin de fer, le sieur Morianez, est poursuivi pour contravention à la police des chemins de fer. Le 7 courant, il a été trouvé sans billet à Mitry dans un wagon de 2^e classe. Il était monté à

Aubervilliers.

Il a été condamné par le tribunal correctionnel à 50 fr. d'amende.

CHANNY

Pernier Emile, âgé de 31 ans, et Nicolas Jean-Claude, 64 ans, sont poursuivis pour coups réciproques.

Pernier, qui est marchand de vins, voulait mettre Nicolas à la porte de chez lui. Une prise de corps eut lieu au cours de laquelle Pernier fut pris à la gorge et Nicolas mordu au doigt.

Le tribunal correctionnel de Meaux devant lequel ils ont comparu, les a condamnés à chacun 25 fr. d'amende.

FONTAINE-LES-CORNU

On a célébré, mardi, à Fontaine, les obsèques de la comtesse de Bourdessoulle, née Seillière.

Le deuil était conduit par le baron de Morell, conseiller général, son gendre; le comte de Mailly-Châlon, le marquis de Maussabré et M. Anselme de Mailly-Châlon, ses petits-fils et arrière-petits-fils. Tous les châtelains et les notabilités des environs de Senlis étaient présents.

Procès-verbal

On nous communique le document suivant:

A la suite d'une polémique de presse qui s'est engagée entre les journaux *Le Publicateur de Meaux* et *Le Journal de Seine-et-Marne*, M. Laffiteau, se jugeant offensé, a chargé MM. Latot et Jules Maurie de demander à M. Hurltel des explications ou une réparation par les armes.

De son côté, M. Hurltel a constitué comme témoins MM. Fournier et Leroux.

Des explications qui ont eu lieu entre les témoins, il résulte que cette polémique de presse n'atteint en aucune façon ni l'honneur de M. Hurltel ni l'honneur de M. Laffiteau.

Quant aux termes qui ont motivé

l'envoi de témoins de M. Laffiteau, M. Hurltel déclare qu'ils ont dépassé sa pensée.

Meaux, le 26 Juillet 1897.

Pour M. Laffiteau, Pour M. Hurltel,
Jules MAURIE, Fournier,
A. LALOT. G. LEROUX.

JARDINAGE

TRAVAUX DE JUILLET

Jardin fruitier

Surveiller les arbres en espollés et rétablir l'équilibre au cas où il serait rompu, en pinçant les branches qui s'emportent et en redressant celles qui sont trop faibles. — Patisser à nouveau les branches qui ont besoin d'être maintenues. — Découvrir avec discernement les fruits qui approchent de leur maturité. — Desserrer et enlever la ligature des greffes. — Supprimer la plus grande partie des pousses inférieures à la greffe. — Commencer aussi à la fin de ce mois, la greffe en écusson à œil dormant pour les espèces dont la végétation s'arrête plus tôt: abricotiers, pêchers, cerisiers, etc. — Si la sécheresse est grande, avoir recours à l'arrosage du pied des arbres en espalier et renouveler fréquemment les seringages sur toute leur surface. — Faire la chasse aux limaçons lorsqu'il a plu, où le matin avant que le soleil ait dissipé la rosée.

Potager

Semer dans un endroit abrité les choux qu'on repiquera au printemps suivant. — Lier les chicorées, scaroles et cardons pour les faire blanchir. — Semer des oignons qu'on repiquera en octobre. — Récolter les pommes de terre hâtives. — Butter le céleri et arroser largement le celeri-rave. — Récolter les graines de plantes potagères à mesure qu'elles mûrissent. — Semer les derniers pois tardifs. — Tordre les tiges des oignons destinées à être conservés. — Semer, pour l'arrière-saison, salades, persil et petites raves. — Contenir par le pincement de leurs pousses superflues les tomates dont le fruit atteint la maturité. — Ne pas ménager l'arrosage des citrouilles. — Récolter les premiers fruits. — Le persil semé fin juillet ne monte pas l'année suivante.

Jardin d'agrément

Tondre et élaguer les arbustes. — Arroser, ratisser et biner selon le besoin. —

Planter en mottes, à la fin du mois, dans les plates-bandes et au bord des massifs, les fleurs d'automne. — Marcotter les trillètes. — Relever les oignons et les griffes de fleurs lorsque les fleurs et les tiges sont desséchées et les tenir à l'abri dans un endroit sain. — Ebourgeonner les dahlias. — Pincer pour la dernière fois les jeunes pieds de chrysanthèmes. — Semer encore au commencement du mois les plantes à croissance rapide destinées à fleurir en septembre.

FAITS DIVERS

MÈRE ADOPTIVE

On nous signale un fait bien rare et bien curieux.

Le maire de la commune de Neuvy-Sautour, près Tonnerre, trouvait dernièrement, en labourant son champ, deux tout petits lièvres. Il les emporta chez lui et, pour les réchauffer, les mit près d'une chatte qui allaite actuellement un petit chat.

Celle-ci manifesta tout d'abord à l'égard des nouveaux venus les sentiments les plus hostiles, mais bientôt elle se calma, considéra même les jeunes levreaux avec une certaine sympathie et, finalement, les admit dans sa couchette. Rassurés, les deux petits orphelins devinrent tout de suite entreprenants et, avec aplomb, cherchèrent à têter la chatte qui, bonne fille au fond se laissa faire.

Aujourd'hui l'excellente bête élève ses trois nourrissons avec la même tendresse, sans montrer la moindre préférence pour aucun d'eux.



Un dentiste affiche les prix des opérations qu'il exécute dans son « Louvre dentaire » :

Extraction d'une dent, 3 francs.

On fait une diminution pour la douzaine.

A VENDRE ENSEMBLE OU SÉPARÉMENT

Cage de voitures à grains.
Roulage de 1 pouce.
Essieux presque neufs.

Chez M. L. DUPILLE, à Dammartin

2 VOITURES DE FAMILLE

A VENDRE

POUR CAUSE DE DÉCÈS

S'adresser 185 Grande Rue chez Madame
A. VINCENT

GRANGE ET GRENIER

A LOUER

S'adresser à Madame Flamand, rue
des Oulches à Dammartin.

Achille OFFROY, à Dammartin

BICYCLETTES, TANDEMS

et fauteuils roulants PEUGEOT

PEUGEOT La grande Marque Nationale en vue de se mettre à la portée de tous les acheteurs vient de créer une bicyclette routière absolument garantie comme solidité, rigidité, et contre tout vice de construction pouvant porter le poids de 110 Kil. sur toutes routes.

Cette machine munie de pneus Jackson pur jara 897 est offerte à MM. les amateurs au prix de 290 francs.

Plaque d'identité, grelot et accessoires compris.



Les machines PEUGEOT assurent la vie à dix routiers; loin de discréditer les concurrents de renom comme certaines machines sans nom; elle les porte tous à la victoire.

Elles s'imposent toutes par leur roulement et leur solidité.

Charbons et Cokes en Gros

Meubles de jardin

S'adresser pour tous renseignements et commandes à M. Achille OFFROY, à Dammartin-en-Gohle (Seine-et-Marne)

Chantier-Docks de la Gare de DAMMARTIN-JUILLY

L. DESCHAMPS

en face la gare à Saint-Mard

CHARBONS DE TERRE au CHANTIER les 100^{ks}

Grosse **Gailloterie** française, 1^{re} 2^{gras} sans fumée, 1^{re} qualité 3.50

Grosse **Houille** Charleroi, 1^{re} 2^{gras} sans fumée, 1^{re} qualité (tous gros morceaux sans aucune fine) 3.80

Gaillotin de même qualité 4

Têtes de moineaux lavées, 1^{re} qual. 3.70

Boulets ovoïdes préchauffage écon. 3

Anthracite anglais, 1^{re} qualité. 5.50

Charbon de forge (noisettes lavées). 3.20

Coko de gaz n° 0 l'hectol. 1.60

Charbon industriel et **Briquettes** depuis 21 fr. 50 les 1,000 kilos en gare.

Pour les charbons par wagons les commandes sont transmises aux mines Belges ou Françaises au cours

Sable de rivière, **Caillou**, **Meulière**,

Gravier et **Mignonnette** pour jardins

Briques blanches, rouges et réfractaires.

Chaux vive et Chaux hydraulique.

Ciments et **Tuyaux** en grès.

Tuiles, **Poteries**, **Chaperons** de murs

Carreaux très durs (Beauvais et St-Paul)

Fers pour solives (grandes longueurs). Fers de tous les profils.

Tôle — **Acier** — **Fonte** — **Zinc** — **Plomb**

Grillage galvanisé, **Ronces**, **Fils**, **Poteaux**

Pointes à tête plate ou tête d'homme, par paquet de 50, depuis 1 fr. 35 le paquet.

Pelle acier fondu, boat trempé. 1.10

Èches, **Louchets**, 1^{re} qual. garant. 4

Fourches à cailloux, 9 dents 7.50

Fourches et crocs à favier, 4 dents. 2.75

Fourches à bêche, 4 dents. 3.80

Fourches à betteraves 1.90

1^{re} 65 1^{re} 50 2^{re} 10

Fourches à foin, 2 dents 1.50 1.50 1.75

— — 3 dents 1.90 2 2.20

Rataux, **Poulies** de puits, **Boulons**

Seaux solides, tôle galvanisée. 1.60

Seaux d'écurie. — 3.2

Arrosoirs, **Lecniceuses**

Tuyaux, **Gucules** de-loup

Bois Co construction : Chêne et Sapin

Planchés brutes et rabotés. **Moulures**

Planchés de Lorraine, 2 choix la p. 2.10

Vente en Détail aux Prix du Gros

Directeur-Gérant : E. LEMARIE

Imp. E. Lemarie à Dammartin

